



## SYNTHÈSE DES ÉCHANGES AVEC L'ASSOCIATION EAU SECOURS BRIANÇONNAIS

relatifs aux aspects financiers de la délégation du service public de l'assainissement collectif

**Mercredi 27 septembre 2023**

10h30 - Salle Paul BLEIN

Les modifications/ajouts demandés par Eau-Secours-Briançonnais sont insérés en bleu dans le texte ci-dessous. ESB 14/12/2023.

En présence de membres de l'association Eau Secours Briançonnais, du délégataire Suez et des services de la Communauté de Communes du Briançonnais.

**Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président Guy HERMITTE** introduit la séance en inscrivant cette réunion dans la continuité de la Commission de Contrôle Financier qui s'est réunie le 11 septembre 2023. Monsieur HERMITTE remercie l'association pour l'expertise dont elle fait preuve et pour la pertinence de ses questions et propositions. M. HERMITTE insiste sur l'importance du respect et de la liberté d'expression de chaque partie afin de faire de cette réunion un outil efficace de transparence de l'action publique.

**Monsieur le Président de l'Association Eau Secours Briançonnais Yves MITTAINÉ** prend la parole pour remercier la CCB d'avoir organisé cette rencontre. Il regrette toutefois qu'il ne s'agisse pas de la Commission de Contrôle Financier, et formule le souhait que l'association en soit membre en tant que représentant d'une part de la société civile. Aussi, M. MITTAINÉ demande que la délibération relative à la création et à la composition de la Commission de Contrôle Financier soit fournie à l'association (cf. document joint). Enfin, M. MITTAINÉ souhaite que le projet de compte-rendu de séance soit envoyé à l'association, en format WORD modifiable pour faciliter les insertions dans le document.

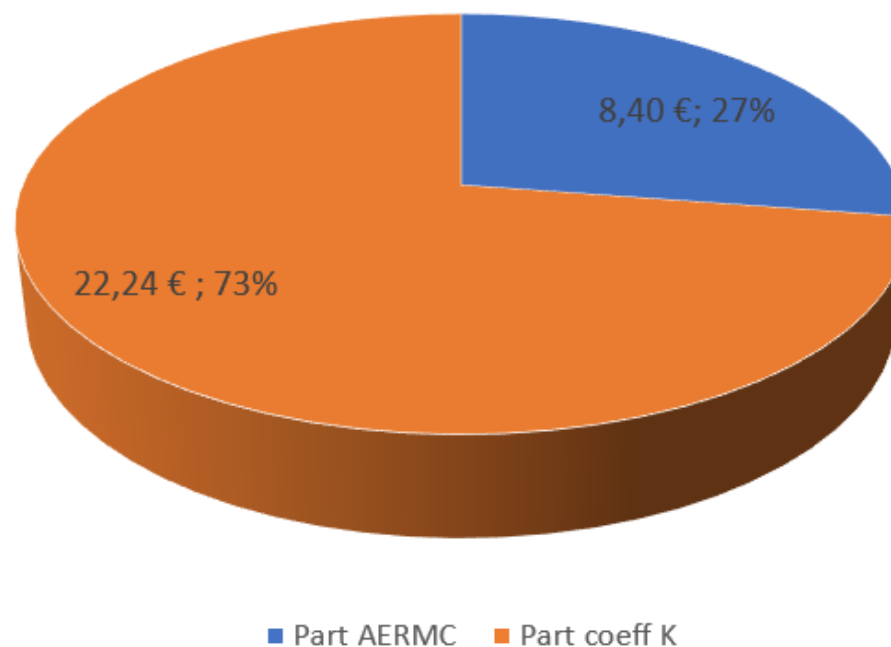
Ensuite, Suez prend la parole pour présenter les réponses aux questions financières posées par l'association dans leur courrier de réponse à la Commission Consultative des Services Publics Locaux - exercice 2022 qui s'est réunie le 27 juin 2023.

Les sujets suivants sont abordés :

- Coefficient K et calcul du prix de l'assainissement. L'association ESB demande à ce que les valeurs du coefficient K soit fournies pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les voici :
  - o K 01/01/22 = 1.36452 (cf. pièce justificative)
  - o K 01/01/23 = 1.45446 (cf. pièce justificative)

- Explication de l'augmentation tarifaire entre le 1er janvier 2022 et le 1er janvier 2023 :

### Facteurs d'augmentation du prix entre le 01/01/22 et le 01/01/23 (facture type 120m3)



L'association ESB fait part de sa position concernant le calcul du coefficient K et le problème de calibrage du coefficient. L'association [souhaiterait](#) <sup>Remplacer "souhaiterait" par "demande".</sup> que la part fixe du calcul passe de 0,15 à 0,40.\*Suez répond que cette formule de calcul est fixée par le contrat et qu'un avenant est nécessaire pour son changement, ce qui entraînerait automatiquement une révision du calcul du prix de l'assainissement.

\*Ajouter : "L'association indique que l'augmentation mécanique des prix, depuis l'origine du contrat, est proche du double de l'inflation, et demande ce qu'en pense la CCB".

- Répartition entre charges directes et indirectes dans le CARE :

## Mise en perspective des résultats CARE vs. CEP

Répartition  
comptable sur les  
contrats SUEZ



CHARGES	4 983 371	CHARGES DIRECTES	CHARGES INDIRECTES
Personnel	938 450	Agents d'exploitation, électromécaniciens...	DRH, comptable, juriste, Direction technique (SIG...)
Energie électrique	336 652	Factures EDSB + EDF	/
Produits de traitement	129 186	Produits chimiques	/
Analyses	18 591	Analyses eau & boues	/
Sous-traitance, matières et fournitures	751 377	Sous traitance terrassement, SPL (facturation)	Service achat, clientèle sous traitée (éditique...)
Impôts locaux et taxes	158 913	Impôts locaux	/
Autres dépenses d'exploitation, dont :	429 633		
▪ télécommunication, postes et télégestion	10 061		Télesurveillance
▪ engins et véhicules	66 311	Véhicules d'intervention	
▪ informatique	187 335		Bureautique, logiciels clientèle, logiciels techniques
▪ assurance	44 901		Assurance
▪ locaux	37 891		Locaux d'agence / de région
Frais de contrôle	-58 725	/	/
Contribution des services centraux et recherche	165 555		Frais de siège (3,3% du chiffre d'affaires)
Collectivités et autres organismes publics	558 321	Part CCB	/
Charges relatives aux renouvellements			
▪ pour garantie de continuité du service	10 875	Annuité de renouvellement (réseaux et électromécanique)	/
▪ fonds contractuel	517 521	Annuité de renouvellement (réseaux et électromécanique)	/
Charges relatives aux investissements	0		
▪ programme contractuel	1 918 948	Annuité d'amortissement des investissements	/
Charges relatives aux investissements du domaine privé	45 725	Caméra filaire d'inspection des réseaux, vidéopériscope...	/
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	-938 675	Pertes et provisions pour risque irrécouvrable	/
Rémunération du besoin en fonds de roulement	1 024		/

10/16/2023 |



14

Ajouter : "Concernant le poste 'Charges relatives aux renouvellements - fonds contractuel', l'association juge anormal que des montants qui ont été passés en charges dans le CARE ne sont pas passés en produits (ou en charges négatives) lorsqu'ils sont annulés".

L'association ESB demande que les charges directes et indirectes soient plus finement décomposées afin de faciliter la compréhension de cet exercice comptable. De plus, l'association ESB demande des explications sur l'évolution des charges indirectes entre 2021 et 2022. En effet, le coefficient des charges indirectes réparties passe de 3,57 à 5,52.

Réponse de Suez :

*« Les frais généraux locaux de la Région sont répartis au prorata de la valeur ajoutée des contrats eau et assainissement. La valeur ajoutée est la différence entre les produits et les charges externes imputées et affectées au contrat :*

*Achats, sous-traitance, énergie, produits de traitements, analyses, redevances et surtaxes, ristournes contractuelles, charges afférentes aux créances irrécouvrables et aux créances et contentieux de recouvrement.*

*L'évolution du taux d'imputation des frais généraux locaux dépend d'une part de l'évolution de la valeur ajoutée du contrat et d'autre part de l'évolution de la valeur ajoutée de la Région (somme des valeurs ajoutées des contrats de la Région)*

- ✓ *En 2021, le CARE CCB enregistre une charge élevée de provisions de créances impayés 1 116 257€ qui fait baisser la valeur ajoutée du contrat. Taux de répartition des frais généraux = 3.6%*
- ✓ *En 2022, le CARE CCB enregistre une reprise de charge élevée de provisions de créances impayés 1 116 257€ qui fait augmenter la valeur ajoutée du contrat. Taux de répartition des frais généraux = 5.5% »*

- L'association ESB se pose la question des moyens de contrôle de la DSP Assainissement par la CCB. La CCB répond que les outils de pilotage et de contrôle de la DSP sont les suivants :

- COPILs mensuels de pilotage et de suivi des engagements du contrat, du fond de renouvellement des réseaux et des équipements électromécaniques et traitement des sujets d'actualité
- Visites conjointes des ouvrages d'exploitation
- Analyse du Rapport Annuel du Délégué
- Commission Consultative des Services Publics Locaux
- Commission de Contrôle Financier de la DSP

**Ajouter : "Hormis cela, en 2022, la CCB n'a pas effectué elle-même de contrôle proprement dit, sur site ou sur pièces, de l'exécution du contrat".**

L'association s'interroge sur la réalisation de contrôles financiers par des organismes extérieurs. La CCB répond qu'il n'y a pas eu recours à un organisme extérieur pour réaliser un contrôle financier spécifique en 2022 mais que la Commission de Contrôle Financier de la DSP s'est réunie et que son rôle est de contrôler les aspects financiers du contrat. Aussi, la CCB précise que les éléments financiers saillants du contrat sont pilotés et suivis en COPIL. L'association demande qu'un audit financier des comptes d'exploitation réels soit réalisé en complément du CARE. En effet, le CARE est un exercice réglementaire prévu par la loi SAPIN qui n'est pas spécifique au territoire briançonnais car l'économie des autres contrats du délégataire est également prise en compte sous la forme des frais indirects.

La CCB répond que cet exercice de comptabilité analytique spécifique est envisageable dans le cadre du contrat (article 41.1). Cela a néanmoins un coût qu'il convient de prendre en compte au regard du retour sur investissement attendu. En complément, cette approche analytique peut être un outil pertinent de rendu compte régulier de l'exploitant et pourra faire l'objet d'un sujet lors des débats sur le mode de gestion du service public de l'assainissement collectif après l'échéance de la DSP (2031).

- Évolution des impayés entre 2021 et 2022.

<b>Détails impayés CCB 2021-2022</b>		
<b>CARE CCB:</b>	<b>2 021</b>	<b>2 022</b>
<b>Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement</b>		
Irrécouvrables	53 805	20 846
Provisions 4 factures impayées	1 116 257	
Reprise provision 4 factures réglées en 2022		- 1 116 257
Provision/rep provision autres factures	- 26 164	156 837
<b>Total CARE</b>	<b>1 143 898</b>	<b>- 938 574</b>

Extrait RAD exercice 2022.

- L'association ESB demande les justificatifs permettant le calcul de l'évolution des impayés de - 26 164 € en 2021 à + 156 837 € en 2022. Les éléments ont été transmis par le délégataire à la CCB. Ils ont été vérifiés et sont concordants. Cependant, en raison du caractère personnel des données des usagers (Règlement général de protection des données - RGPD), il est impossible de transmettre les données brutes dans le cadre de cette synthèse.
- L'association ESB demande une explication concernant l'affichage d'une balance négative du CARE. Suez répond que le CARE est déficitaire car les produits réellement constatés ne couvrent pas les charges par rapport à ce qui a été prévu initialement au contrat.

- L'association ESB demande le détail du calcul des amortissements 2022 sous la forme d'un tableau détaillé.  
Remplacer par : "L'association ESB demande où figurent les charges financières dans le CARE, et quel est leur montant ?"

Réponse de Suez :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Flux d'investissements		3 307 929	9 292 075	7 196 532	1 149 861	3 813 738	2 115 205	2 033 362	973 128	622 277
Flux d'avances Agence de l'Eau		0	(207 206)	(142 836)	0	20 721	(19 279)	60 721	35 004	35 004
Flux de subventions		0	(1 557 841)	(1 949 855)	(357 089)	0	(624 188)	(1 275 406)	(924 188)	(290 000)
Flux de CAPEX net CARE		3 307 929	7 527 028	5 103 841	792 772	3 834 459	1 471 738	818 677	83 944	367 281

Valeur Actuelle Nette (Ta = 5,1%, Flux) =	21 516 560									
Annuités progressives CARE (2%)		1 103 475	1 212 121	1 148 055	1 171 016	1 452 367	1 481 414	1 511 043	1 554 277	1 522 069
VAN(5,1%, CARE) =	21 516 560									

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Flux d'investissements	1 089 950	1 460 000	1 290 941					
Flux d'avances Agence de l'Eau	35 004	35 004	35 004	35 004	35 004	14 284	14 284	14 284
Flux de subventions	(564 100)	(641 168)	(113 519)	0	0	0	0	0
Flux de CAPEX net CARE	560 854	853 836	1 212 426	35 004	35 004	14 284	14 284	14 284

Valeur Actuelle Nette (Ta = 5,1%, Flux) =								
Annuités progressives CARE (2%)	1 522 069	1 552 511	1 583 561	1 615 232	1 647 537	1 680 487	1 714 097	1 748 379
VAN(5,1%, CARE) =								

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Flux d'investissements prévisionnels	610 099	1 164 488								
Flux d'avances Agence de l'Eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Flux de subventions prévisionnelles			(348 698)							
Flux de CAPEX net CARE prévisionnel	610 099	1 164 488	(348 698)							

Valeur Actuelle Nette (Ta = 5,1%, Flux) =	1 334 351									
Annuités progressives CARE (2%)	170 568	173 979	177 459	181 008	184 628	188 321	192 087	195 929	199 848	57 076
VAN(5,1%, CARE) =	1 334 351									
Annuité CARE 2022	1 918 947									

Ajouter : "L'association relève que le taux de financement est fixé depuis l'origine du contrat à 5,1% et demande ce qu'en pense la CCB".

- L'association ESB demande la dernière version contractuelle du CEP. La voici :

### 3. CEP Avenant n°3 en € courant HT

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL
Evolution du nombre d'usagers	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
nombre d'unités de logement	30 354	30 354	30 354	30 354	30 354	30 354	30 354	30 354	30 354	
Evolution des m3 facturés par client	-1,19%	-1,76%	-2,70%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
M3 facturés (année pleine)	1 754 586	1 723 686	1 677 198	1 677 198	1 677 198	1 677 198	1 677 198	1 677 198	1 677 198	
<b>PRODUITS</b>	<b>5 654 479</b>	<b>5 663 833</b>	<b>5 648 670</b>	<b>5 705 564</b>	<b>5 763 031</b>	<b>5 821 078</b>	<b>5 879 709</b>	<b>5 938 931</b>	<b>1 679 650</b>	<b>47 754 945</b>
Exploitation	5 277 089	5 282 785	5 263 930	5 317 096	5 370 799	5 425 044	5 479 837	5 535 183	1 565 505	44 517 267
Travaux attribués à titre exclusif	52 214	52 658	53 106	53 557	54 013	54 472	54 935	55 402	15 644	446 001
Produits accessoires	25 854	26 074	26 295	26 519	26 744	26 972	27 201	27 432	7 746	220 837
Primes et aides Agence de l'Eau	299 322	302 316	305 339	308 392	311 476	314 591	317 737	320 914	90 754	2 570 840
<b>CHARGES</b>	<b>5 463 381</b>	<b>5 547 938</b>	<b>5 624 570</b>	<b>5 703 847</b>	<b>5 784 360</b>	<b>5 866 130</b>	<b>5 949 178</b>	<b>6 033 527</b>	<b>1 738 067</b>	<b>47 710 998</b>
Personnel	1 016 136	1 035 466	1 050 998	1 066 763	1 082 764	1 099 006	1 115 491	1 132 223	241 561	8 840 408
Energie électrique	263 809	266 150	268 811	271 500	274 215	276 957	279 726	282 524	79 898	2 263 589
Produits de traitement	91 229	92 142	93 063	93 994	94 934	95 883	96 842	97 810	27 661	783 557
Analyses externes	16 808	16 976	17 146	17 317	17 490	17 665	17 842	18 020	5 096	144 361
Sous-traitance, matières et fournitures	896 966	909 853	918 952	928 141	937 423	946 797	956 265	965 828	378 045	7 838 271
Impôts locaux et taxes	272 243	274 965	277 715	280 492	283 297	286 130	288 991	291 881	82 544	2 338 257
Autres dépenses d'exploitation :	318 675	322 880	326 109	329 370	332 663	335 990	339 350	342 743	96 928	2 744 708
Télécommunication, postes et télégestion	19 137	19 434	19 629	19 825	20 023	20 224	20 426	20 630	5 834	165 162
Engins et véhicules	58 003	58 775	59 363	59 957	60 556	61 162	61 773	62 391	17 644	499 625
Informatique	98 367	99 793	100 791	101 799	102 817	103 845	104 884	105 932	29 958	848 187
Assurance	25 260	25 609	25 865	26 123	26 385	26 648	26 915	27 184	7 688	217 677
Locaux	57 887	58 523	59 108	59 699	60 296	60 899	61 508	62 123	17 568	497 612
Autres	60 020	60 746	61 353	61 967	62 586	63 212	63 844	64 483	18 236	516 447
Frais de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contribution des services centraux et recherche	147 310	148 784	150 271	151 774	153 292	154 825	156 373	157 937	44 665	1 265 231
Charges relatives aux renouvellements										
Garantie de continuité du service	36 603	36 914	37 228	37 544	37 863	38 185	38 510	38 837	10 967	312 650
Programme contractuel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds contractuel	489 118	493 275	497 468	501 697	505 961	510 262	514 599	518 973	146 548	4 177 901
Charges relatives aux investissements										
Programme contractuel	1 771 863	1 807 432	1 843 714	1 880 723	1 918 473	1 956 979	1 996 256	2 036 320	581 612	15 793 372
Charges relatives aux investissements du domaine privé	41 748	42 166	42 587	43 013	43 443	43 878	44 317	44 760	12 658	358 570
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	100 872	100 935	100 507	101 519	102 542	103 574	104 617	105 670	29 886	850 122
Rémunération du BFR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>191 099</b>	<b>115 894</b>	<b>24 100</b>	<b>1 717</b>	<b>- 21 329</b>	<b>- 45 052</b>	<b>- 69 469</b>	<b>- 94 596</b>	<b>- 58 417</b>	<b>43 948</b>
Apurement des déficits antérieurs	- 63 693	- 38 628	- 8 033	- 572	-	-	-	-	-	110 926
Impôt sur les sociétés	63 693	38 628	8 033	572	-	-	-	-	-	110 926
<b>RESULTAT ECONOMIQUE</b>	<b>191 099</b>	<b>115 894</b>	<b>24 100</b>	<b>1 717</b>	<b>- 21 329</b>	<b>- 45 052</b>	<b>- 69 469</b>	<b>- 94 596</b>	<b>- 58 417</b>	<b>43 948</b>
part variable (€/m3) € 2021	1,5109	1,5109	1,5109	1,5109	1,5109	1,5109	1,5109	1,5109	1,5109	
part fixe (€/an/UL) € 2021	64,86	64,86	64,86	64,86	64,86	64,86	64,86	64,86	64,86	

Les échanges se concluent sur le constat partagé que cet exercice d'approfondissement des aspects financiers de la DSP a permis de progresser collectivement sur les modalités de calcul des éléments financiers présentés dans le Compte Annuel de Résultat du Délégué.

Il est ainsi convenu de renouveler cette réunion, dans ce format, l'an prochain.